



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 5 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Réhabilitation-extension de la salle des sports

Présentation de l'avant-projet sommaire

M. le Maire présente les changements apportés depuis la dernière présentation au conseil municipal. L'extension comprendra un dojo et ses vestiaires, l'aire de jeux actuelle, un bar et une salle de réception avec des ouvertures modulables, un bureau des associations, des vestiaires et des sanitaires, des rangements, une chaufferie et le boulodrome. Les tribunes pourront accueillir environ 80 personnes. Pour compléter ces installations, un demi-terrain synthétique homologué sera intégré au projet et aménagé à l'arrière du terrain d'honneur.

L'équipe de maîtrise d'œuvre doit apporter des modifications afin de conserver l'enveloppe initiale de 1 740 000 € HT. La communauté de communes du Plateau de Nozeroy espère les financements suivants : FEADER, DETR, Région, réserve parlementaire. Des emprunts à 0 % seront possibles auprès de la Caisse des dépôts.

Acquisition du chemin d'exploitation n°32, déclassement et classement de voirie

Pour la construction du projet présenté ci-dessus, M. le Maire explique que la voirie communale « Impasse du Processionnal » nécessite d'être déclassée afin de permettre l'extension de la salle des sports. Parallèlement, il est nécessaire de

retrouver une voie communale du côté opposé, à l'emplacement actuel du chemin d'exploitation n°32. C'est pourquoi le bureau de l'association de foncière de Mignovillard a accepté de céder à l'euro symbolique la parcelle ZK 136 (chemin d'exploitation n°32). Un acte administratif sera rédigé et sera enregistré au service de publicité foncière. Le conseil municipal approuve donc le déclassement de l'impasse du Processionnal, l'acquisition de la parcelle ZK 136 et le classement dans la voirie communale de ladite parcelle en tant que « rue du Processionnal ».

Extension du parking : projet d'acquisition de la parcelle ZK 42

Le projet de réhabilitation de la salle rend nécessaire l'extension du parking au Nord. La parcelle ZK 42 de 320 m², propriété des consorts LOUVAT, fait l'objet dans le PLU d'un emplacement réservé pour l'aménagement de places de parking pour la salle des sports. M. le Maire est chargé par le conseil municipal de proposer l'achat de cette parcelle au prix de 10 €/m², frais de notaire à la charge de la Commune. En cas d'accord, tout pouvoir est donné à M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à l'achat.

2. Agriculture : terrains de l'ancienne fabrique de l'église de Mièges

La Commune de Mignovillard est propriétaire, à la suite de la Commune d'Essavilly et en indivision avec les communes de Mièges, Doye et Longcochon, de 5 terrains attribués par décret ministériel de 1913 en compensation de la contribution des communes dans la construction de l'église de Mièges. Les maires des communes ont décidé de proposer à leurs conseils municipaux de mettre fin à cette indivision complexe et lourde à gérer sur le plan administratif et financier.

Il est donc proposé que chaque commune devienne pleinement propriétaire du ou des terrains agricoles situés sur son territoire. Des estimations ont été réalisées par France Domaines. Par conséquent, le conseil municipal de Mignovillard approuve la vente de sa part pour les parcelles ZA 14 (Doye), ZA 26, ZB 13 et ZB 45 (Mièges) et l'acquisition de la totalité de la parcelle ZN 1 (Mignovillard). En compensation, la Commune de Mignovillard versera 1 172,46 € à la Commune de Longcochon et 91,94 € à la Commune de Mièges. L'acte administratif fera l'objet d'un enregistrement au service de publicité foncière.

3. Urbanisme, voirie et assainissement

Zones 1AU : présentation du travail du CAUE

La Commune a missionné le CAUE pour une réflexion d'aménagement d'ensemble des zones 1AU du PLU, sur 9 ha environ. Mme Florence CLEMENT, architecte conseil, a présenté une première esquisse, prenant en compte les souhaits d'un urbanisme plus intégré à la configuration du village, prenant en compte la topographie et les besoins prospectifs en logements (nombre, typologie, volumes...). Le conseil municipal prend positivement acte de ce premier travail et poursuit sa réflexion.

Vente de la parcelle ZI 124 au lieu-dit « le Martinet »

M. le Maire rappelle la demande d'achat de M. Rémi CHAVALET de la parcelle ZI 124 jouxtant son étang au lieu-dit « Le Martinet ». Le conseil municipal, favorable à cette vente, décide de fixer le prix à 500 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Point sur les réfections de voirie

Le conseiller municipal en charge de la voirie fait le point des travaux réalisés, tant concernant l'entretien annuel des voies communales et forestières que les investissements consentis à Petit-Villard, Essavilly et en forêt. Le résultat est très satisfaisant.

Demande d'un particulier pour un aménagement d'accessibilité sur emprise publique

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation d'un aménagement d'accessibilité d'une maison d'habitation sur emprise publique, 2 rue du Communal à Essavilly. M. le Maire est chargé d'établir une permission de voirie par le biais d'un arrêté municipal. La Commune de Mignovillard demandera à Enedis et Orange le déplacement des réseaux présents sur la voie publique et qui empêchent l'aménagement projeté.

Assainissement à Communailles-en-Montagne

- **Travaux** : M. le Maire délégué fait le point sur les travaux qui devraient débuter le 19 septembre et s'achever en novembre. Il a été précisé au Cabinet André et à l'entreprise MALPESA que l'ensemble des travaux et des formalités administratives et techniques devraient être terminés avant le 15 décembre en raison du transfert de la compétence « Assainissement » à la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.
- **Emprunt** : un emprunt d'un montant de 215 000 € est nécessaire pour financer les travaux de la tranche 3 à Communailles (160 000 €) ainsi que la participation communale aux branchements des particuliers à Mignovillard et Froidefontaine (55 000 €). Différents organismes ont été consultés :
 - Caisse des dépôts : 80 000 € sur 25 ans à 1,19 % (grâce à la banque européenne d'investissement)
 - Banque populaire : 135 000 € sur 25 ans à 1,51 %
 - Crédit agricole : 135 000 € sur 25 ans à 1,51 %
 - Crédit mutuel : 135 000 € sur 25 ans à 2,30 %

Par conséquent, le conseil municipal retient les propositions de la Caisse des dépôts et de la Banque populaire et donne tout pouvoir à M. le Maire pour la conclusion de ces contrats de prêt.

- **Renégociation d'un emprunt** : le conseil municipal approuve la renégociation demandée par M. le Maire d'un emprunt contracté en 2012 par la Commune de Communailles-en-M. pour des travaux d'assainissement auprès de la Banque populaire. Le capital restant de 34 842,95 € sera remboursé lors des 4 dernières annuités au taux de 1,15 % au lieu de 4,50 %.

- Prestation de contrôle : les travaux de la tranche 3 à Communailles doivent faire l'objet d'un contrôle d'étanchéité. 3 offres ont été reçues : Sorelife pour 5 610,00 € HT, ADTEC pour 4 595,00 € HT et SOPRECO pour 4 197,30 € HT. Le conseil municipal retient la proposition de SOPRECO.

4. Environnement, cadre de vie et tourisme

Rénovation énergétique de l'éclairage public

La Commune s'est engagée, en lien avec le SIDEC, dans une démarche de diminution des consommations d'énergie, notamment concernant l'éclairage public. Lors de précédentes séances, le conseil municipal a approuvé 2 tranches de travaux en 2016 : le remplacement des coffrets électriques vétustes avec installation d'horloges astronomiques, et le remplacement d'une première partie des lanternes par de nouvelles moins énergivores (dans l'ensemble des hameaux et écarts ainsi qu'une partie du centre-bourg). Le coût total est estimé à 70 000 € HT.

Par ailleurs, le conseil municipal organisera une réunion publique dans le courant du mois d'octobre afin de présenter ce plan et de soumettre l'idée d'un test d'extinction nocturne de l'éclairage, entre minuit et 5h, du dimanche soir au vendredi matin. Cette période de test pourrait se dérouler de janvier à juin 2017 afin de mesurer concrètement les économies d'énergie et financières effectuées.

Acquisition d'un module de rangement à la Bourre

Afin de ranger notamment le matériel de l'espace ludique sur le site nordique de La Bourre, le conseil municipal approuve l'acquisition d'un module (ancien bungalow) au prix de 3 053,00 € HT auprès de la SARL BR Modulaire. Les élus valident également la nécessité de procéder à un léger terrassement et à la plantation d'une haie vive pour assurer l'insertion du module dans l'environnement. Une déclaration préalable sera déposée pour l'installation à l'arrière du chalet des locations.

5. Ecole, enfance, jeunesse : **frais scolaire 2015-2016, rentrée scolaire**

M. le Maire fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée à l'école des Barbouillons. Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2015-2016, il est constaté que le coût par élève est de 746,83 € (baisse de 40 € environ). Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Bief-du-Fourg..... 22 élèvessoit 16 430,28 €
- Cerniébaud 1 élève soit 746,83 €
- Longcochon2 élèves soit 1 493,66 €
- Pont d'Héry 1 élève soit 746,83 €
- Houtaud 1 élève soit 746,83 €

6. Patrimoine

Contrat d'entretien (cloches, horloges, paratonnerre)

Plusieurs contrats sont arrivés à échéance. Le conseil municipal valide les propositions de l'entreprise Prêtre :

- Paratonnerre de l'église : 106 € HT/an, révisable
- Cloches et horloges de l'église et la chapelle de Petit-Villard : 278 € HT/an, révisable

Tarif de location pour l'association Crazy'fit (cours de zumba)

Des cours de zumba seront donnés à la salle des fêtes par l'association pontissalienne Crazy'fit tous les lundis de 20h à 21h, à partir du 12 septembre. Le conseil Municipal décide de fixer à 150 € par an la location de la salle des fêtes.

Réhabilitation de la maison forestière

SICA Jura, maître d'œuvre pour le compte de la Commune, a pris connaissance des résultats des études de sol et de structure. Il est constaté que les fondations de l'extension sont très insuffisantes et qu'il est impératif de les conforter pour mener à bien le projet de création de logements. Par conséquent, SICA Jura travaille à l'estimation du coût supplémentaire de ces travaux avant de présenter l'avant-projet définitif et d'éventuellement recalibrer le projet en fonction de ces contraintes techniques et financières.

7. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Concernant la fusion avec la communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura, M. le Maire informe que suite à la réunion conjointe du 4 juillet dernier, aucune nouvelle réunion n'a eu lieu afin de préparer cette étape importante qui aura lieu dans moins de 4 mois. A ce stade, il reste encore de très nombreuses inconnues en matière de compétences, de ressources humaines, de fiscalité et de fonctionnement de la future communauté de communes.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 3 octobre 2016.

La séance est levée à 23h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE